



Ville de Vitry sur seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES
SERVICE DES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Année 2018
3^{ème} séance

CONSEIL MUNICIPAL

DL18322

VŒU D'URGENCE ADRESSÉ AU PREMIER MINISTRE ET RELATIF AU PROJET DE RÉFORME DE LA SNCF

SEANCE DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

Le 11 avril 2018 à 19 h 30, le conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 23 mars 2018 s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude KENNEDY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur KENNEDY Maire, Madame VEYRUNES-LEGRAIN, Monsieur CHICOT, Madame LORAND, Monsieur LEPRETRE, Madame TAILLEBOIS, Monsieur BEYSSI, Monsieur HAMANI, Monsieur LABERTIT, Monsieur TZINMANN, Madame EBODE ONDOBO, Monsieur TMIMI, Madame GUENINE, Monsieur BOURJAC, Monsieur ABDOUN CHAREF, Madame RABARDEL, Madame MONTOIR, Monsieur KONATE, Madame VEYSSIERE, Madame OUGIER (jusqu'à la question n°1), Madame LEFEBVRE, Monsieur ROUGIER, Monsieur BOUVIER, Monsieur RAMAEL, Monsieur GIACOMO, Monsieur LADIRE, Monsieur BELL-LLOCH, Madame MARTINS, Madame KONATE, Monsieur ATTAR, Monsieur AFFLATET, Monsieur RAMASSAMY, Madame HERAULT, Monsieur NJOH, Madame HELYE, Monsieur PERREUX, Madame NIAKATE, Monsieur BOURDET, Monsieur PARADOL, Monsieur BEN-MOHAMED, Monsieur DUPONT, Madame VALLOT.

ONT DONNE PROCURATION :

Madame ETAVE à Monsieur BEYSSI, Madame AGIER à Monsieur TZINMANN, Monsieur OMOURI à Madame LORAND, Monsieur AUDOUBERT à Monsieur KENNEDY, Madame DESABRES à Monsieur ATTAR, Madame LAMRAOUI à Madame VEYRUNES-LEGRAIN, Madame PAULET à Monsieur AFFLATET, Monsieur BOURDON à Monsieur BEN-MOHAMED, Madame NIAKATE à Monsieur PERREUX, Madame LEPEZ à Monsieur PARADOL, Monsieur PORPIGLIA à Monsieur LEPRETRE.

ABSENTES :

Madame TRAORE, Madame OUGIER (à partir de la question n°2)

La séance est ouverte à 19 heures 30

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a désigné, à l'unanimité Monsieur BEYSSI pour remplir la fonction de secrétaire ; Monsieur HELLIO, directeur général des services de la ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
Séance du Conseil municipal du 11 avril 2018

DL18322

VŒU D'URGENCE ADRESSÉ AU PREMIER MINISTRE ET RELATIF AU PROJET DE RÉFORME DE LA SNCF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le texte de vœu déposé en urgence par Monsieur le Maire,

Vu l'article 15 de son règlement intérieur prévoyant la possibilité de réduire le délai de 10 jours francs prévu pour le dépôt des vœux à condition que le Conseil municipal se prononce sur le caractère urgent et sur l'opportunité du vœu,

Considérant que le caractère de l'urgence du vœu a été constaté en début de séance,

Considérant l'approbation à l'unanimité de l'inscription de ce vœu à l'ordre du jour,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le groupe Communiste, républicain et citoyen propose d'amender le vœu :

En ajoutant le préambule suivant au projet de vœu :

« Le service public ferroviaire français, considéré comme l'un des plus performants d'Europe, est un atout considérable pour notre pays, au service du développement économique, de la transition écologique, et du désenclavement du territoire »

En modifiant ainsi le 2ème considérant du projet de vœu :

« Considérant le projet de réforme de la SNCF, proposé par le gouvernement sur proposition du Président de la République dans la foulée du 4ème Pacte ferroviaire voté par le Parlement européen fin 2016 qui ouvre la voie à la libéralisation totale du transport en Europe »

En ajoutant le paragraphe suivant entre les 8ème et 9ème paragraphes du projet vœu initial :

« Considérant que le transfert massif de la route vers le rail est devenu un défi à réaliser en quelques années pour tenir les engagements de la Conférence de Paris sur le climat, le projet du gouvernement « Pour un renouveau du Pacte ferroviaire », en ouvrant la voie à la privatisation de la SNCF et en déresponsabilisant l'Etat dans le devenir du rail, met en danger ce service public dans sa capacité à répondre à ces défis »

Le vœu ainsi amendé est mis aux voix :

*Approuvé à la majorité de 45 voix pour : groupe Communiste, républicain et citoyen, groupe Socialiste, républicain et citoyen, groupe Parti radical et écologiste, groupe Vitry en mieux – une gauche d'avance, citoyenne et écologiste et groupe Front National
1 voix contre : M. Ramassamy*

Le groupe Ensemble pour un avenir meilleur n'a pas pris part au vote

ADOpte LA DECLARATION SUIVANTE :

« Le service public ferroviaire français, considéré comme l'un des plus performants d'Europe, est un atout considérable pour notre pays, au service du développement économique, de la transition écologique, et du désenclavement du territoire.

Considérant que l'agenda des réformes nécessite d'interpeller le gouvernement en urgence,

Considérant le projet de réforme de la SNCF, proposé par le gouvernement sur proposition du Président de la République dans la foulée du 4ème Pacte ferroviaire voté par le Parlement européen fin 2016 qui ouvre la voie à la libéralisation totale du transport en Europe,

Considérant, qu'un tel projet aboutirait à l'émergence d'un paysage ferroviaire où des compagnies privées se partageraient les lignes les plus rentables au détriment du reste de l'exploitation du réseau,

Considérant l'exemple anglais où les coûts liés aux transports représentent 15 % du revenu moyen et où les prix augmentent et le service se dégrade, incitant près de 60 % des Britanniques à souhaiter une renationalisation complète du rail,

Considérant que la dette de la SNCF est due essentiellement aux investissements liés à la mise en œuvre du TGV, au détriment des lignes du quotidien, du réseau secondaire qui souffrent d'un investissement notoirement insuffisant,

Considérant la dégradation de la qualité de vie des usagers de la SNCF et du RER C notamment,

Considérant les actes du gouvernement répétés visant à dénigrer les cheminots et les investissements publics pour le transport, qu'il s'agisse de la SNCF, de la RATP, de la Société du Grand Paris,

Considérant que le rail représente autant un outil d'aménagement et d'égalité des territoires qu'un moyen utile pour préserver l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique,

Considérant que le transfert massif de la route vers le rail est devenu un défi à réaliser en quelques années pour tenir les engagements de la Conférence de Paris sur le climat, le projet du gouvernement « Pour un renouveau du Pacte ferroviaire », en ouvrant la voie à la privatisation de la SNCF et en déresponsabilisant l'État dans le devenir du rail, met en danger ce service public dans sa capacité à répondre à ces défis,

Considérant que l'accès Vitriot à l'A86 enregistre quotidiennement les embouteillages les plus importants d'Europe, dus en partie à la proximité du MIN, et que cette situation pose la question du développement du fret ferroviaire,

Considérant les actions répétées du gouvernement visant à réduire l'autonomie et les moyens apportés au budget des collectivités territoriales, accentuant les déséquilibres existants,

Considérant que le Président de la République propose la résorption de la dette de l'État par la réduction des dotations des collectivités qui adoptent pourtant leur budget à l'équilibre,

Considérant la volonté de l'ensemble des conseillers municipaux de Vitry d'améliorer les conditions de vie des Vitriots, notamment des retraités durement frappé par la hausse de la CSG,

Le Conseil Municipal de Vitry-sur-Seine réaffirme :

- **son soutien aux cheminots** et à toutes celles et tous ceux engagés dans la défense du service public, de logement, de santé, d'éducation...
- **son engagement en faveur de la défense de l'environnement** au travers du développement du transport ferroviaire public et national,
- **sa détermination à améliorer le réseau francilien de transport**, par l'amélioration des conditions d'exploitation des lignes RER, comme par le financement rapide et nécessaire à la construction du Grand Paris Express,
- **son attachement à l'autonomie de gestion des communes** garantie par la constitution. La commune est le niveau institutionnel permettant aux citoyens la maîtrise de leur cadre de vie par la proximité et la connaissance des élus locaux, l'échelon permettant la confiance et le développement des projets des acteurs locaux.
- **son opposition à toute forme de privatisation** de la Société nationale des chemins de fer français »

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité de la préfecture de Créteil le 13 AVR. 2018

Et de son affichage le 13 AVR. 2018

Pour extrait conforme au registre des délibérations
LE MAIRE,

JEAN-CLAUDE KENNEDY

